



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2020**

Le **mercredi 29 janvier 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à François LANGLOIS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA
DESCENTE EN SEINE DU 16 JUIN 2019 - CM/20/004**

Le Conseil Municipal est informé que par délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mai 2019, la Métropole Rouen Normandie a décidé dans le cadre de l'ARMADA 2019, d'apporter son aide aux communes ayant organisé des animations lors de « la descente en Seine » des bateaux le dimanche 16 juin 2019.

Qu'après avoir procédé à un état des lieux des dépenses engagées et afin de respecter l'enveloppe de 30 000€ allouée par le Conseil Métropolitain, la Métropole Rouen Normandie a décidé de prendre en charge les dépenses à hauteur de 60%, représentant pour la commune de Le Trait une subvention de 5 325,46€, qui devra être imputée en recette exceptionnelle (compte 74751).

Qu'à ce titre, il est proposé à la commune d'approuver la convention jointe à la présente délibération afin d'encadrer ce versement.

Que cette convention prendra effet à compter de sa notification, et cessera de produire tout effet après le versement du fonds de concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations du Conseil Métropolitain du 27 mai 2019 et du Bureau Métropolitain du 30 septembre 2019 décidant de l'aide apportée par la Métropole dans le cadre de « la descente en Seine » du 16 juin 2019,
VU le projet de convention financière pour l'organisation de la descente en Seine le 16 juin 2019,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT l'organisation de la descente en Seine de l'ARMADA le 16 juin 2019 par la commune de Le Trait située sur l'itinéraire de la Seine.

APPROUVE les termes de la convention financière pour l'organisation de la descente en Seine le 16 juin 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à recevoir la somme de 5 325,46€ qui devra être imputée en recette exceptionnelle (compte 74751).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 21 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 janvier 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

